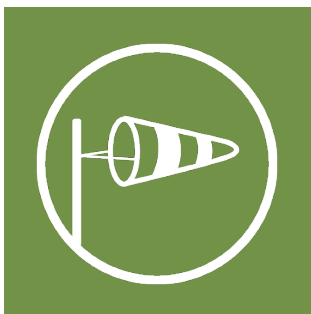


DICRiM



**Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs**





Risque majeur : qu'est-ce que c'est ?

C'est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou causé par l'homme, dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.

Deux critères le caractérisent :

- sa faible fréquence ;
- son éventuelle gravité : dommages importants aux biens et à l'environnement.

Sur le territoire national on compte huit types de risques naturels : inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones, tempêtes et quatre risques technologiques : nucléaire, industriel, transport de matières dangereuses et rupture de barrage.

Dossier d'information communal sur les risques majeurs : qu'est-ce que c'est ?

C'est le document que vous tenez entre les mains (DICRIM) qui a précisément pour vocation de vous informer sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

Quel risque majeur éventuel sur notre commune ?

La commune de Seilh est concernée par 7 types de risques qui pourraient éventuellement survenir sur le territoire. Cela implique par conséquent une information claire sur la conduite à tenir pour les administrés.

*Chères Seilhoises, chers Seilhois,
Pour faire face aux risques naturels ou technologiques, notre ville met en place son « Plan Communal de Sauvegarde ».*

*Ce document intitulé Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un outil de gestion de crise, destiné à **informer, prévenir, alerter, protéger**, afin d'être prêts à faire face aux éventuelles situations de risques, pour en réduire les conséquences.*

L'évocation des scénarios auxquels nous pourrions être confrontés a pour but de nous sensibiliser aux comportements à adopter, pour mieux assurer, ensemble, la protection des personnes et des biens de manière efficace.

Conservez ce document précieusement.

Didier CASTÉRA
Maire de Seilh

- Risque INONDATION > p.3 & 4
- Risque MÉTÉOROLOGIQUE > p. 5
- Risque CANICULE > p. 6
- Risque RUPTURE DE BARRAGE > p. 7
- Risque TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES > p. 8
- Risque NUCLÉAIRE > p. 9
- Risque TERRORISTE > p. 10

En cas de crise : où aller ? Que faire ? p. 11 & 12



RISQUE INONDATION

Submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

RISQUES À SEILH : La commune de Seilh peut être touchée par des inondations de la Garonne et des crues rapides de la rivière Aussonnelle ainsi que par de forts ruissellements lors d'événements pluvieux intenses.

AVANT



S'informer sur le risque.



Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par les radios locales.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux



Fermer portes, soupiraux, aérations,...



Éviter tout déplacement inutile.



Couper l'électricité et le gaz.



Sur instruction des autorités, rejoindre le centre d'accueil (voir carte page 11).



Monter dans les étages avec un kit d'urgence (voir page 12).



RISQUE INONDATION

PENDANT

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :



Ne pas prendre l'ascenseur.



Ne téléphoner qu'en cas de nécessité pour libérer les lignes.



Écouter la radio de proximité.



Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.



Être prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.



Ne pas rester dans son véhicule.



Prendre ses papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.



Ne pas revenir sur ses pas.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

APRÈS



Attendre les consignes des secours pour accéder au logement.



Attendre l'avis favorable de la mairie pour consommer l'eau du robinet.



Aérer et désinfecter les pièces.



Chauffer les locaux dès que possible.



Rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après autorisation.



Faire l'inventaire des dégâts et déclarer le sinistre à son assureur.



RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Les phénomènes météorologiques peuvent entraîner des dangers pour les populations. Toutes les communes sont potentiellement exposées. Ces risques, vents, orages, précipitations, grand froid, canicule, verglas... ont une intensité et une fréquence variables.

RISQUES À SEILH : pour la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc.) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

AVANT



Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (meubles de jardin, objets divers).



Vérifier le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermer les portes et les volets.



Si possible, rentrer chez soi.

PENDANT



Si possible, rester chez soi.



Éviter tout déplacement inutile, réduire sa vitesse en cas de déplacement impératif.



Ne pas intervenir sur les toitures.



Ne pas se promener en forêt ou dans les parcs.



Écoutez la radio locale.

APRÈS



Ne rétablir les réseaux qu'après vérification technique.



Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.



RISQUE CANICULE

Survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné.

RISQUES À SEILH : pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

AVANT

Personnes âgées, isolées, fragiles, pensez à l'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables, via le formulaire disponible :

- en Mairie
- au CCAS
- ou sur www.mairie-seilh.fr

Cette inscription permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en cas de canicule.

La commune est concernée par le **risque Retrait et gonflement des sols** mais ce sont des phénomènes à cinétique lente et fortement localisés, engendrant essentiellement des dommages matériels. La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (22.12.2008) permettant de prendre en compte ce risque lors des constructions. Une soixantaine d'habitations est concernée en aléa moyen.

PENDANT



S'hydrater en buvant de l'eau régulièrement (ne pas consommer d'alcool).



Rester à son domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermer les volets le jour.



Éviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donner et prendre des nouvelles de son entourage.



Se renseigner auprès de la Mairie car une salle climatisée est mise à disposition du public en cas de canicule.



Écouter la radio et respecter les consignes des autorités.



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Déversement non contrôlé de l'eau suite à la rupture partielle ou totale de l'ouvrage.

RISQUES À SEILH : inondation en cas de rupture ou surverse des barrages de :

- Cap long sur La Neste de Couplan (Hautes-Pyrénées)
- Lestrade sur La Ganguise (Aude)

Les eaux libérées en cas de rupture totale du barrage mettraient environ 11h pour le premier, 6h30 pour le second pour arriver sur la commune.

AVANT



Connaître le signal d'alerte et les consignes pour la zone du premier quart d'heure.



Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et itinéraires.

PENDANT



Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble.



Sur instruction des autorités, rejoindre le point de regroupement le plus proche (voir carte page 11) en suivant les indications de la Mairie.



Ne pas prendre l'ascenseur.



Ne pas revenir sur ses pas.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



Ecouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

APRES



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.



Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche.



Aérer et désinfecter les pièces inondées.



Chauffer dès que possible.



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations pouvant provoquer des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l'environnement : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

RISQUES À SEILH : la commune de Seilh est exposée à ce risque par voie routière (RM2, RM63 et route du Bac) et par les canalisations (2 gazoducs TIGF), l'une sur un axe Nord/Sud le long de la RM2, l'autre sur une axe Est/Ouest longeant l'Aussonnelle et la RM63.

AVANT



Apprendre à connaître les risques et à savoir les identifier.

PENDANT



Donner l'alerte :
(18 ou 112 : **sapeurs-pompiers**, 17 : **police**) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (*losange coloré sur le véhicule*), la nature du sinistre.



S'il y a des victimes, ne pas les déplacer.

En cas d'incendie s'éloigner en aidant la victime.



Si un nuage toxique vient s'approcher, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).



L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.



En cas d'irritation se laver et si possible se changer.

APRES



En cas de confinement, aérez le local à la fin de l'alerte.



RISQUE NUCLÉAIRE

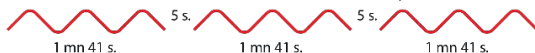
Le principal risque est lié au rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour le contenir. Il peut survenir au moment du transport, en cas de dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire et particulièrement sur une centrale électro-nucléaire.

RISQUES À SEILH : le département de la Haute-Garonne est concerné par la centrale nucléaire de Golfech. Le principal risque sur la commune de Seilh réside en la diffusion de particules radioactives.

AVANT



Connaître les risques, les consignes et le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries montantes et descendantes d'une minute et quarante et une secondes chacune (pour les zones couvertes par un Plan Particulier d'Intervention notamment) :



PENDANT

En fonction des cas, l'évacuation, la mise à l'abri, des restrictions de consommation d'eau et d'aliments pourront être prescrites.



Se mettre à l'abri : rentrer chez soi ou à l'intérieur d'un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres, arrêter les ventilations mécaniques,



Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable (posologie variable) pour saturer la thyroïde. Le comprimé doit être pris uniquement et immédiatement à la demande du Préfet. L'efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition au rejet radioactif et au plus tard 24 heures après. La posologie en fonction du dosage du comprimé et le mode d'administration doivent être impérativement respectés,



Ecouter la radio et suivre les instructions : Sud Radio (101.4 FM), France Bleu Occitanie (91.8 FM), France Info (105.5 FM), France Inter (87.9 FM ou 88.1 FM) et la télévision : France 3 Occitanie



Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

APRES

dès la fin d'alerte : une sonnerie continue de 30 secondes :

30 s.



attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir et suivre les consignes en matière de restrictions éventuelles de consommation d'eau et d'aliments



consulter un médecin dans un bref délai pour surveiller la fonction thyroïdienne (nouveaux nés, petits enfants, femmes enceintes ou allaitant, jeunes adultes),

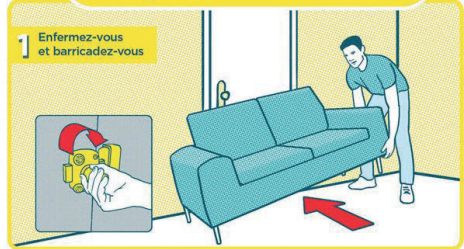
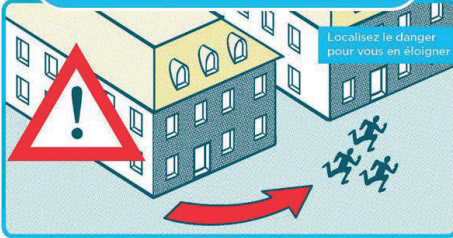


RISQUE TERRORISTE

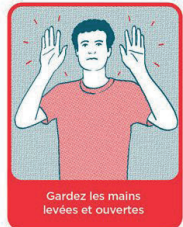
1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



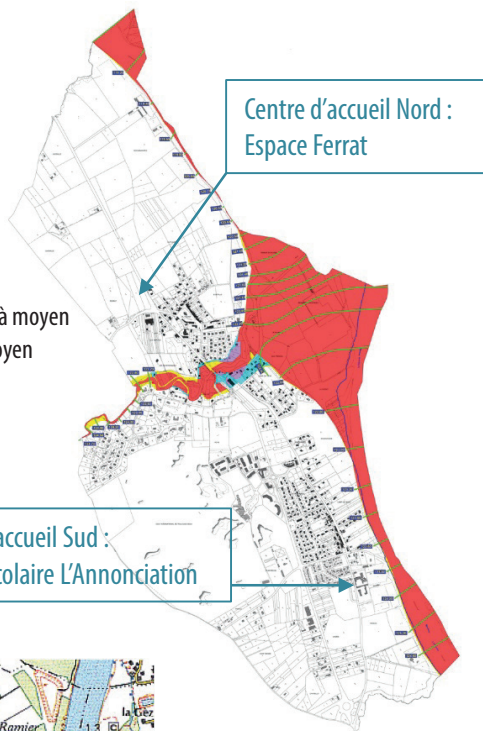
VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

EN CAS DE CRISE, OÙ ALLER ?

RISQUE INONDATIONS

- Zone rouge : risque fort
- Zone violette : zone urbanisée à risque fort
- Zone jaune : zone non urbanisée à risque faible à moyen
- Zone bleue : zone urbanisée à risque faible à moyen
- Zone blanche : sans contrainte spécifique



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

— Tracé de la conduite de gaz

Plan non opposable

EN CAS DE CRISE, QUE FAIRE ?

CONSTITUER UN KIT DE SÉCURITÉ



Radio à piles
France Bleu 90.5
Sud Radio 101.4



Bougies
ou lampes
de poche



Nourriture et
eau potable



Médicaments



Vêtements

Autres liens internet utiles :

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Carte de vigilances crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Site de la Préfecture de la Haute-Garonne : www.haute-garonne.gouv.fr

Portail du Ministère de la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : www.cdia.fr

AVANT

UN PC CRISE EST OUVERT EN MAIRIE DE SEILH :

TÉL. : 05 61 59 90 13

LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

15

SAMU

17

POLICE
SECOURS

18

POMPIERS
112 (PORTABLE)

114

APPEL
URGENCE



PENDANT

LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

1. Contacter son assurance, se reporter à son contrat.
2. Prendre des photos des objets et zones inondés.
3. Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
4. Déclarer le sinistre à son assureur multirisque habitation. Adresser la déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
5. Effectuer ses déclarations auprès de son assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

APRÈS